

**DEPARTEMENT DE
LA HAUTE-SAVOIE**

REPUBLIQUE FRANCAISE

**ARRONDISSEMENT DE
ST-JULIEN-EN-GENEVOIS**

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION ANNEMASSE
LES VOIRONS - AGGLOMERATION**

SIEGE : 11, AVENUE EMILE ZOLA - 74100 ANNEMASSE

OBJET :

DECISION DU PRESIDENT

**DON DE L'ARTISTE YOUL
EN FAVEUR DE LA
COLLECTION DU MANOIR
DES LIVRES**

D_2024_0152

Vu la délibération du conseil communautaire du 13 octobre 2021 n°CC-2021-0148 mettant à jour les délégations de pouvoirs du conseil au profit du bureau et du président, et notamment le(s) paragraphe(s) P-16 de son annexe ;

Vu les délibérations du Conseil Communautaire en date du 27 avril 2016 et du Conseil municipal de Lucinges le 19 mai 2016, Annemasse Agglo et la Commune de Lucinges ont décidé la création d'une bibliothèque patrimoniale à Lucinges ayant pour objet la valorisation de l'œuvre de Michel Butor et des livres d'artiste.

Le rôle d'une bibliothèque patrimoniale est de gérer des collections, de les enrichir, et de les mettre à disposition de ses usagers. Elle assure la conservation et la valorisation des objets dont elle a la charge.

L'agglomération contribue régulièrement à son enrichissement par des dons et achats.

L'artiste Youl propose le don des 20 livres d'artistes suivants :

Auteurs	année	titre	numéro d'exemplaire	valeur
Butor Youl	2011	<i>Neurones-entre les nuages</i>	/4	430,00 €
Butor Youl	2006	<i>le papillon des marins</i>	/4	280,00 €
Butor Youl	2009	<i>Sourires derrière un grillage</i>	/4	340,00 €
Butor Youl	2011	<i>L'or du Rhin</i>	/4	360,00 €
Butor Youl	2008	<i>L'oeil du liège</i>	/4	150,00 €
Butor Youl	2013	<i>Courrier urgent</i>	/4	140,00 €
Butor Youl	2014	<i>Le sentier moucheté</i>	/4	200,00 €
Butor Youl	2014	<i>L'escabeau des astres</i>	/4	230,00 €
Butor Youl	2014	<i>Coupoles</i>	/4	240,00 €
Butor Youl	2007	<i>Etendards étendoirs</i>	/2	280,00 €
Butor Youl	2006	<i>Le triangle des Bermudes</i>	/4	530,00 €
Butor Youl	2011	<i>Chemins lumineux dans la boue</i>	/4	280,00 €
Butor Youl	2011	<i>Sacoche du shaman à la page</i>	/4	320,00 €
Butor Youl	2008	<i>Sur l'océan des livres</i>	/4	480,00 €
Butor Youl	2010	<i>Vieilles cires</i>	/4	270,00 €
Héraclite-Youl	1989	<i>Fragments d'Héraclite</i>	/4	140,00 €
Lo-Youl	2011	<i>ce soir</i>	EA	90,00 €
Jean-Claude Meffre-Youl	2008	<i>Les derniers papillons ont soif</i>	25 sur 30	280,00 €
Abas Boulhal-Youl	1990	<i>Balise du désert</i>	39 sur 100	210,00 €
Butor Youl	2006	<i>entre les nuages</i>	/4	410,00 €
			TOTAL	5 660,00 €

Le don ne sera grevé ni de conditions ni de charges.

Le Président DÉCIDE :

D'ACCEPTER le don de l'artiste YOUL ;

D'APPROUVER l'entrée de cette nouvelle donation dans les collections de la bibliothèque patrimoniale constituée par Annemasse Agglo ;

D'ENREGISTRER ces objets dans les biens patrimoniaux de l'Agglo.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux devant Monsieur le Président d'Annemasse Agglo dans le délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal administratif de Grenoble dans le délai de deux mois à compter de la notification de la décision ou de sa date de publication, ou à compter de la réponse d'Annemasse Agglo, si un recours gracieux a été préalablement déposé.